

Chapitre 5 :

Menaces sur la biodiversité.

35 espèces d'oiseaux ont été aperçues sur le site pendant les relevés ornithologiques qui ont eu lieu les 18 avril, 13 mai et 2 juillet 2008. On lit à la page 26 que « *les relevés ont été réalisés durant les matinées, entre 8 h et 11 heures. Des observations complémentaires de rapaces ont été réalisées l'après-midi.* ».

Nous remarquons que le temps consacré à ces observations est particulièrement réduit. Nous soulignons en outre que la journée du 13 mai était caractérisée par une grande nébulosité et que celle du 2 juillet restera malheureusement historique. La matinée a été couverte et lourde. Dès 13 heures de violents orages ont éclaté avec comme conséquence les inondations dramatiques qui ont saccagé la région. Il y avait peu de chance d'observer grand chose ce jour là ! Ces relevés peu nombreux et de faible qualité n'empêchent pas l'auteur d'incidences d'indiquer dans ses conclusions qu'ils peuvent être jugés suffisants.

L'étude d'incidences s'est contentée de visites ponctuelles de qualité médiocre hors des saisons de migration. Elle ne couvre de ce fait qu'une partie des espèces sédentaires de la région.

C'est faire peu de cas des oiseaux migrateurs et des hivernants pour lesquels les anciens décanteurs des sucreries de Waremme et d'Oreye constituent des endroits privilégiés. La réserve naturelle de Waremme se situe à 2,5 kms du parc éolien et celle d'Oreye à 180 mètres. Le site d'Oreye est également considéré comme un site de grand intérêt biologique.

Les bassins de décantation des sucreries sont des lieux de halte très fréquentés par les oiseaux d'eau, surtout les limicoles (échassiers de « rivages »), qui trouvent une nourriture abondante dans les vasières. Ces espèces passent au printemps et en automne et font des haltes qui peuvent durer plusieurs jours, voire des semaines (erratisme hivernal) selon l'évolution du temps (le froid les fait descendre). Les bassins d'Oreye et de Waremme sont d'autant plus importants pour les migrateurs, que ce sont les plus grandes vasières accessibles aux oiseaux d'eau sur des dizaines de kilomètres à la ronde.

Les espèces suivantes sont régulièrement observées sur les bassins d'Oreye et de Waremme par des ornithologues chevronnés:

Limicoles :

- barge rousse
- barge à queue noire
- chevalier gambette
- chevalier aboyeur
- chevalier guignette
- chevalier sylvain
- chevalier combattant
- chevalier culblanc
- chevalier arlequin
- bécasseau variable

- bécasseau maubèche
- bécasseau de Temminck
- courlis cendré
- bécassine sourde
- bécassine double
- bécassine des marais
- avocette élégante
- vanneau huppé
- grand gravelot
- petit gravelot
- gravelot à coller interrompu
- tournepierre à collier

Anatidés :

- canard souchet
- canard chipeau
- canard pilet
- sarcelle d'hiver
- sarcelle d'été
- fuligule morillon
- fuligule milouin

Beaucoup de ces espèces ne sont pas mentionnées dans l'étude d'incidences¹.

D'autres espèces ont été vues occasionnellement sur les sites : bécasseau cocorli, bécasseau violet, courlis corlieu, fuligule nyroca, oies rieuse et cendrée, oie des moissons.

Le vanneau huppé présente un danger particulier ; ses grands rassemblements hivernaux de plusieurs centaines d'individus dans les plaines de la région, en font une victime potentielle importante des éoliennes.

¹ L'étude se contente de dire que les résultats du recensement des espèces sur le site des anciens décanteurs ne sont pas encore accessibles au public.



Figure 1 : les flux migratoires sont nombreux même s'il est difficile, pour un amateur non expérimenté, de les photographier.



Figure 2 : exemple d'espèces qui apprécient particulièrement les vasières, le chevalier-gambette et un grand gravelot à l'arrière



Figure 3 : Idem, un chevalier aboyeur

Les décanteurs de Waremmes et d'Oreye sont interconnectés. L'auteur le reconnaît à la page 23 :
« *l'expérience montre qu'en Wallonie, les décanteurs forment un réseau, ils sont interconnectés. Les oiseaux d'eau qui fréquentent ces lieux se déplacent entre zones humides, et circulent entre les décanteurs. Dans ce cas-ci, le projet de parc se situe sur la trajectoire qui lie les décanteurs d'Oreye à ceux de Waremmes.* »

Les décanteurs de Waremmes se situent à 2.500 mètres du parc éolien. La réserve naturelle d'Oreye se trouve à 180 mètres. On voit mal comment les oiseaux pourraient se poser à Oreye venant de Waremmes ou prendre leur envol d'Oreye vers Waremmes alors que la réserve naturelle d'Oreye se situe à 180 mètres d'engins qui font 150 mètres de haut. Rappelons que la largeur du rotor est de 100 mètres et que la vitesse en bout de pale peut atteindre 250 km/h.



Figure 4 Derrière ces arbres s'étendent les 13 ha de la réserve naturelle de Waremmes à 2.500 mètres du site éolien

Avec la mauvaise foi qui le caractérise, l'auteur de l'étude d'incidence tente de minimiser ce problème d'atterrissage et de décollage en expliquant que les oiseaux passeront plutôt par les éoliennes 2 et 3, distantes de 2 kms des décanteurs d'Oreye et qu'ils contourneront ainsi les éoliennes 5 et 6 jouxtant ces décanteurs² ! A quand la mise en place de panneaux de danger et l'instauration d'une déviation pour les oiseaux ?

De crainte d'aller trop loin dans l'absurde, l'auteur doit bien reconnaître qu'une baisse de connectivité entre les décanteurs est attendue mais il s'empresse d'ajouter que son ampleur est difficilement quantifiable. Pourtant les collisions d'oiseaux avec les éoliennes sont très fréquentes, contrairement à ce qu'affirme l'auteur de l'étude d'incidences³.

² Voir ces explications fantaisistes au point 4.2.2.6 à la page 128.

³ A l'opposé des arguments de l'auteur de l'étude pour tenter de minimiser les risques de collision, on lira avec intérêt l'étude "Impact of wind turbines on birds in Zeebrugge (Belgium)" Significant effect on breeding tern colony due to collisions Joris Everaert and Eric W.M. Stienen ». C'est une indication claire du fait que les oiseaux ne se méfient pas du mouvement rotatif des éoliennes, à cause du gigantisme des appareils et des distances très grandes entre les pales

Concernant les espèces sédentaires, s'il est vrai que l'on peut trouver en Belgique des endroits biologiquement plus riches, il n'en reste pas moins vrai que le site qui nous occupe n'est pas dénué d'intérêt.

Les auteurs de l'étude d'incidences ne précisent pas que la biodiversité hesbignonne a considérablement souffert de la politique de remembrement des terres agricoles

De petites parcelles où étaient disséminés haies et bosquets ont fait place à de vastes étendues dédiées à la culture. Tous les chemins herbeux, tous les fossés, le moindre arbre gênant, ont fait place aux voiries bétonnées des remembrements.

La biodiversité qui s'en est trouvée appauvrie ne doit sa subsistance qu'au maintien des bassins de décantation et à quelques bosquets et ruisseaux.

L'auteur de l'étude d'incidences reconnaît l'importance de ces oasis végétales.

A la page 20, « *Ces zones se répartissent le long de l'autoroute et du ruisseau de l'Yerne. Ce type de milieu présente généralement une bonne diversité floristique et offre en milieu agricole un refuge pour la faune. Il s'agit d'un habitat biologiquement intéressant.* »

A la page 21, « *Au sein d'un paysage offrant peu de refuge pour l'avifaune, les décanteurs sont des oasis qui attirent et accueillent les oiseaux de la région* ».

Et il conclut que le site comprend « *3 zones d'intérêts particuliers : Yerne et station d'épuration, bosquets le long de l'autoroute et les bassins d'orages* ».

Cela ne l'empêche pas de cautionner le sacrifice de ces zones d'intérêts trop proches des éoliennes.

Nous avons réalisé dès l'été 2008, quelques photos de ces zones, capitales pour le maintien de la biodiversité. L'étude d'incidence ne rend pas compte de leur importance et de leur proximité avec les éoliennes.

Ces zones intéressantes sont aux pieds des éoliennes. On a du mal à imaginer que les espèces animales continuent à les fréquenter.



Figure 5 : L'Yerne, oasis et refuge naturel à 300 mètres au sud des éoliennes 5 et 6



Figure 6 : rue de Hodeige à 200 mètres de l'éolienne 6 et à 500 mètres des éoliennes 5 et 7.



Figure 7 : bosquets, rue de Hodeige, havre de verdure à 200 mètres de l'éolienne 6

On s'étonnera que l'auteur de l'étude d'incidences ne tienne pas compte de l'importance des ces oasis.

Il veut peut-être éviter que la réalité du terrain apparaisse en contradiction avec les commentaires généraux qu'il fait aux pages 118 et 119 pour expliquer les mesures de précaution que l'on doit prendre en implantant un parc éolien.

« L'implantation d'éoliennes à l'intérieur d'un couloir de migration important, à proximité d'une halte migratoire, du site de nidification ou d'une zone de gagnage d'une espèce rare doit ainsi être évitée. De la même manière, une distance de garde d'environ 200 mètres devrait être respectée par rapport aux structures intéressantes du paysage comme les haies vives et les lisières forestières. En effet ces zones sont des milieux plus riches et constituent des refuges pour un grand nombre d'espèces. L'implantation d'éoliennes trop près de ces éléments risque d'entraîner la désertion partielle de ceux-ci. Dans le cas de pièces d'eau, la distance de sécurité devrait être encore plus grande, afin de permettre aux oiseaux d'atterrir et de décoller sans risque ».

Ces considérations doivent-elles rester théoriques ? Nous ne le pensons. La présence d'un couloir migratoire, la présence de refuges naturels à proximité des éoliennes et la présence de pièces d'eau (Yerne et décanteurs) indiquent que le site d'Oreye n'est pas approprié à l'implantation d'éoliennes.

L'auteur de l'étude d'incidence n'est pas à une contradiction près !



Figure 8 : à gauche la réserve naturelle des décanteurs, à droite les bosquets au bord de l'Yerne.

Les deux oasis (figure 12) que constituent les décanteurs et les bosquets de l'Yerne sont distantes de 400 mètres. Elles seront désormais séparées par une ligne d'éoliennes de 150 mètres de haut et spécialement par les éoliennes 5 et 6. On peut craindre que le réseau écologique entre ces deux refuges disparaisse en condamnant la biodiversité.

En conclusion, l'auteur de l'étude d'incidences fait clairement le choix de condamner la biodiversité qu'il juge peu intéressante !

Nous nous serions plutôt attendus à des mesures de discrimination positive visant à protéger la biodiversité actuelle. En contradiction avec l'article D.67 §3 3°, du Code de l'environnement, l'auteur de l'étude d'incidences ne propose pas de mesure pour protéger la réserve naturelle d'Oreye.

Comme l'écrit très bien Laurent Gée de la LRBPO⁴ Hesbaye, « *Les autorités qui ont l'aménagement du territoire dans leurs attributions doivent réagir avant d'apparaître comme responsables de la désertification totale et définitive des campagnes cultivées* ». Et de proposer de mener une politique volontariste notamment par la « *Plantation de haies voire de bosquets, l'aménagement des bassins de décantation et bassins d'orage et le respect d'un mètre de jachère en bord des cultures* »

Tout le contraire de ce que veulent faire les promoteurs du projet éolien.

Aux responsables de décider quel futur ils vont dessiner pour notre nature.

Rappelons également que par la signature, en juin 2004, d'une résolution du Conseil Européen des Ministres de l'environnement, la Belgique s'est engagée à mettre fin à l'érosion de la biodiversité.

⁴ Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux